

Observatoire de la langue française de l'OIF - Rapport 2018



LES CERTIFICATIONS ET LES DIPLOMES OFFICIELS DE FRANÇAIS



LE FRANÇAIS DES AFFAIRES
RENCH FOR BUSINESS

 CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



LES CERTIFICATIONS ET LES DIPLÔMES OFFICIELS DE FRANÇAIS

(Dossier réalisé par l'Observatoire de la langue française de l'OIF, en collaboration avec le MEAE, le CIEP et la CCI Paris Ile- de- France)

A. POUR LES APPRENANTS DE FRANÇAIS : DES CERTIFICATIONS ET DES DIPLÔMES POUR MOTIVER ET VALORISER LES APPRENTISSAGES

Les certifications et diplômes officiels de français constituent un véritable outil de coopération et de promotion de la langue française. Ils permettent de motiver, de graduer, d'évaluer les apprentissages, et de les valoriser dans le cadre de projets scolaires, de mobilités étudiantes, professionnelles comme d'intégration ou d'accès à l'enseignement supérieur. Parmi ces certifications, certaines ont valeur de diplôme d'Etat, c'est le cas du DILF, du DELF, et du DALF (diplômes initial, d'études et avancé en langue française, délivrés par le ministère français de l'Éducation nationale et valables à vie). Tout comme les Diplômes de français professionnels (DFP), ils sont également reconnus comme des titres professionnels et sont de ce fait inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Fondés sur des critères internationaux, ils accompagnent un enseignement /apprentissage de qualité en français dans le cadre de la structuration des filières bilingues, de la formation continue des enseignants, du rayonnement des établissements scolaires partenaires ; et se sont en outre imposés comme des outils clés pour la coopération éducative menée par les acteurs de la promotion de la langue française tels que les postes diplomatiques français à l'étranger.

Au-delà de la diversité des contextes dans lesquels ils s'inscrivent pour valider des formations linguistiques de qualité, ils jouissent d'une image de marque et d'excellence dans le monde. L'atout majeur de ces outils, conçus et développés par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) et la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile de France (CCI), est en effet fondé sur leur reconnaissance internationale ainsi qu'un très large réseau de centres d'examens, qui ont déjà permis de valider dans le monde les compétences linguistiques en français de plus de 8 millions de candidats aux diplômes du DELF-DALF (depuis 1985, dans l'un de ses 1 253 centres d'examens); de 500 000 candidats aux Diplômes de Français Professionnel (DFP) depuis 1958 dans l'un de ses 500 centres ; et c'est sans compter près d'1 million de candidats aux tests du TCF depuis 2000, et de 280 000 candidats au TEF depuis 1998.

EV@LANG : UN OUTIL NON CERTIFIANT POUR LE POSITIONNEMENT

Ev@lang est un test proposé entièrement en ligne qui permet le positionnement en langue étrangère des candidats et/ou apprenants.

Pensé pour les entreprises pour le réseau culturel français à l'étranger, pour les centres de formation en langues, il évalue les utilisateurs dans une ou plusieurs activités langagières: réception de l'oral, réception de l'écrit, grammaire/lexique, production écrite, production orale. Il détermine le niveau (selon 12 niveaux indexés sur le CECRL) de façon précise et rapide, et il est actuellement disponible en français, en anglais et en arabe.

Ev@lang a rapidement été adopté par des acteurs majeurs, avec près de 70 000 tests diffusés par 27 distributeurs partenaires auprès de plus de 110 structures en France et à l'étranger (organisations internationales, entreprises, Alliances françaises, Instituts français, administrations, agences...).

Si la version FLE d'Ev@lang est la plus généralisée, la version anglaise a connu une forte croissance au cours de l'année 2017, principalement en Suisse et au Mexique.

Enfin, Ev@lang est inscrit à l'inventaire national des certifications professionnelles depuis 2016, ce qui le rend éligible au compte personnel de formation pour les salariés en France.

D'autres certifications sont également proposées à l'international telles que le test de français *TFI* (proposé par ETS Global aux côtés des tests d'anglais du TOEIC et du TOEFL, dans des entreprises telles que Renault ou encore des universités québécoises); le *Test Bright langage* proposé à l'international aux personnels de l'entreprise Total ; le Test TELC (test de compétences linguistiques en allemand, qui existe également en français) ; ou encore les certifications de l'OQLF (Office du québécois pour la langue française) proposées dans le cadre des démarches préalables à l'obtention du permis de travail pour les professionnels de la santé (médecins, infirmier(e)s, kinésithérapeutes, etc.).

Des certifications locales telles que l'ACTFL aux Etats-Unis (American Council on the Teaching for Foreign Languages), le Futsuken (DAPF) au Japon, le CAPES CNPq au Brésil, ou encore le Test TSF en Chine (géré par l'ACPF, Association chinoise des professeurs de français) sont également implantées à l'échelle nationale et utilisées pour valoriser les apprentissages de français, principalement pour les projets de mobilités étudiantes.

Cette liste de certifications n'est pas exhaustive, et s'inscrit dans un panorama par ailleurs très large de certifications pour les langues étrangères autres que le français, notamment pour les certifications européennes structurées pour la plupart autour des standards du CECR (ou CECRL, Cadre Européen Commun de Référence pour les langues), ou encore les certifications canadiennes basées sur les NCLC (Niveaux de compétence linguistique canadiens) pour le Canada.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR ou CECRL) est un instrument de référence pour la transparence et la cohérence pour l'enseignement, l'apprentissage des langues et leur valorisation (notamment à travers la certification) pour l'accompagnement de projets qualité, de mobilité étudiante, professionnelle, etc.

Ce cadre de référence a été conçu afin de fournir une base transparente, cohérente et aussi exhaustive que possible nécessaire à l'élaboration de programmes de langues et d'outils de qualité pour l'enseignement, l'apprentissage, et l'évaluation des compétences en langues étrangères. Il est utilisé dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et d'autres continents et édité dans 40 langues, et décrit les compétences en langues étrangères sur six niveaux (A1 et A2, B1 et B2, C1 et C2) ainsi que sur trois niveaux intermédiaires (A2+, B1+, B2+).

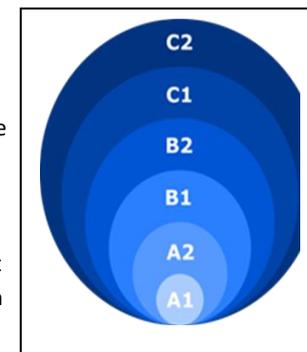
Cette échelle permet de fixer des objectifs d'enseignement/apprentissage et de (ré) organiser des curriculums ; de développer et renouveler les contenus des curriculums de langues ; de définir des descripteurs positifs (du type « je suis capable de faire ... ») adaptés à l'âge, aux intérêts et aux besoins des apprenants ; de soutenir le développement du profil plurilingue des apprenants et la diversification du choix de langues ; de concevoir des manuels et matériels pédagogiques ; de faciliter la transparence de l'évaluation et la comparabilité des certifications ; de soutenir la formation des enseignants et la coopération entre enseignants de langues différentes ; et plus généralement d'améliorer la qualité et la réussite dans l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation, et favoriser ainsi la mobilité éducative et professionnelle.

Bien plus qu'un ensemble de niveaux de compétences langagières, il intègre des valeurs éducatives en cherchant par exemple à impliquer davantage l'apprenant dans la co-construction de son apprentissage vers plus d'autonomie et de travail collaboratif, ou encore à travers une évaluation positive des compétences acquises.

Le CECR contribue aux objectifs que le Conseil de l'Europe s'est fixés, à savoir de s'engager en faveur d'une éducation de qualité pour tous, de la promotion du plurilinguisme et du pluriculturalisme, notamment à travers l'apport de descripteurs pour la médiation, la compétence plurilingue/pluriculturelle et la langue des signes qui ont été intégrés dans le volume complémentaire édité en 2018.

Texte intégral du CECRL(2001) disponible en ligne : <https://rm.coe.int/16802fc3a8>

Ainsi que le volume complémentaire de 2018 : <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>



B. QUELLE(S) CERTIFICATION(S) POUR QUEL(S) PROJET(S) ?

1. Les certifications pour valoriser les apprentissages et accompagner la reconnaissance académique

Les diplômes du DELF-DALF, dans leur version PRIM, JUNIOR, SCOLAIRE, permettent de motiver et de valider les apprentissages des élèves et des apprenants, dans les établissements scolaires ou encore dans les centres de langues.

DELF PRIM: Le DELF Prim concerne les enfants scolarisés au niveau de l'enseignement élémentaire (7 à 12 ans). Il est adapté aux jeunes apprenants débutants, quelle que soit leur situation d'apprentissage: sensibilisation au français, premiers apprentissages, langue de scolarisation ou d'enseignement.

DELF- JUNIOR: Le DELF Junior concerne un public d'adolescents dans l'enseignement secondaire (12 à 17 ans), de niveau A1 à B1. Il évalue les compétences en compréhension de l'oral, de l'écrit, et en production orale et écrite.

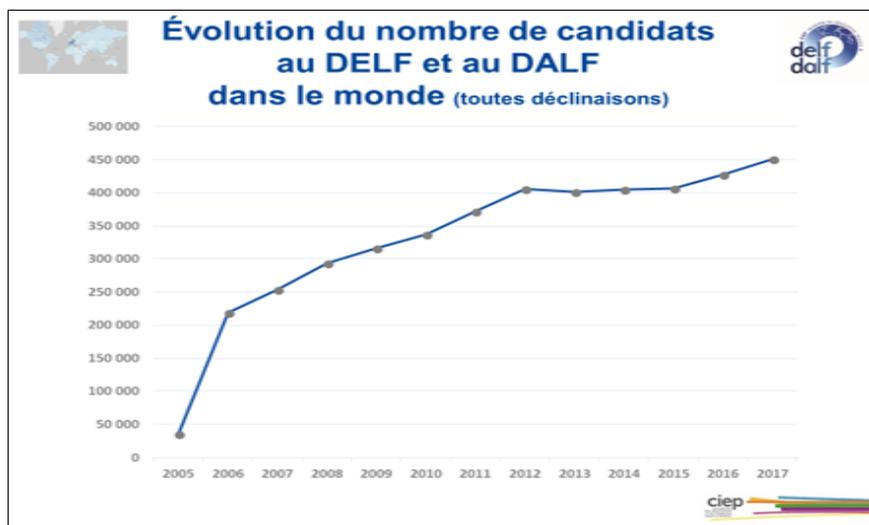
DELF- SCOLAIRE: De la même manière que le DELF Junior, le DELF Scolaire est destiné à un public adolescent scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé (12 à 17 ans). Il est organisé directement dans les établissements scolaires, en France ou hors de France.

Depuis 2006, les versions dédiées au public jeune et scolaire du DELF se sont progressivement implantées et représentent 63 % des candidats à l'ensemble des versions du DELF-DALF (7 % pour le DELF PRIM, 56 % pour le DELF junior/scolaire), soit 283 820 jeunes candidats sur un total de 451292 DELF-DALF en 2017.

Il est difficile de connaître avec précision la part des candidats au DELF qui se présentent aux examens dans le but de poursuivre ou entamer des études supérieures dans un pays francophone. Toutefois, le TCF nous renseigne de façon précise sur l'importance de cette mobilité étudiante, vers la France notamment, en raison de la nature de ses épreuves, de son format et de la fréquence des sessions qui sont organisées dans les Alliances françaises et les Instituts français. Les pays du Maghreb regroupent le plus grand nombre de candidats au TCF avec cette finalité. L'Algérie et le Maroc comptabilisent, à eux deux, près de 60 000 candidats annuels et la Tunisie, un peu plus de 7000.

Dans ces pays du Maghreb, on constate aussi un engouement croissant pour les déclinaisons du DELF pour les jeunes publics (DELF Prim, DELF junior et DELF scolaire). Au Maroc, par exemple, de nombreuses conventions ont été signées avec des établissements scolaires en partenariat avec l'Institut français du Maroc pour que les jeunes marocains scolarisés dans ces établissements locaux puissent avoir un accès facilité aux sessions d'examen. Une articulation est mise en place, dans ces pays, entre les différents examens et les niveaux d'apprentissage du français. En Algérie, le DELF junior est en train de s'implanter dans certains établissements au travers du *LabelFrancÉducation*. Notons, par ailleurs, que la Banque mondiale a contribué, en Tunisie, à la passation de 2000 examens DELF-DALF grâce au financement d'environ 60 000 € effectué sur 4 ans auprès des universités autonomes.

REPARTITION DES CANDIDATS PAR DIPLÔME (2017)



LE DELF-DALF EN 2017 :

- 451 292 candidats
- 165 pays actifs
- 1254 centres d'examens
- 36 000 examinateurs-correcteurs en activité

Dans leurs versions tout public, les tests et les diplômes de français participent toujours à motiver les apprentissages en langue française, mais permettent également de les valoriser dans le cadre de projets de mobilités étudiantes vers les universités francophones, d'émigration vers la France ou le Canada, ou encore d'attester de son niveau de français dans un cadre professionnel (à l'issue d'une formation en français général ou professionnel, ou encore dans le cadre d'un recrutement).

- **DELFL- DALF Tout public** : Les diplômes DELF-DALF Tout public viennent certifier les compétences en français des adultes, candidats étrangers et français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français. Le DELF évalue des compétences de niveau A1 à B2, tandis que le DALF évalue des compétences de niveau C1 et C2.

- **TCF** : Le TCF concerne un public de grands adolescents et adultes pour des raisons d'études, personnelles ou professionnelles. Conçu pour accompagner la demande croissante de mobilité, le TCF intéresse particulièrement les publics étudiants, les entreprises et les organisations internationales. Il évalue des compétences de niveau A1 à C2, et est composé d'épreuves obligatoires et d'épreuves complémentaires.

- **TCF pour la DAP** : Il concerne les étudiants souhaitant déposer une Demande d'Admission Préalable (DAP) dans une université, en licence 1 ou dans une école d'architecture. A noter que les titulaires du TCF B2 ou du DALF peuvent faire valoir ces diplômes à la place du TCF pour la DAP. Les étudiants ressortissants de l'Espace économique européen en sont dispensés mais sont invités à se présenter aux épreuves du TCF.

- **TEF pour les études en France** : Il concerne tout étudiant étranger candidat à une première inscription en première année de licence, dans une université en France. Les candidats doivent satisfaire aux épreuves orales et écrites du TEF, et obtenir 315 points à l'épreuve d'expression écrite pour être admissibles en première année de licence. Il est composé de 4 épreuves : compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite, lexique et structure.

Les certifications de français professionnel permettent également de valider le parcours d'étudiants ayant fait le choix d'ajouter la langue française comme compétence professionnelle à leur parcours (par exemple en deuxième ou troisième langue vivante dans des écoles de management, écoles d'hôtellerie, école de mode, etc.

Inspirés des études de cas des écoles de management, **Les Diplômes de français professionnel** de la CCI s'intègrent tout à fait dans les parcours d'écoles et d'universités aux côtés des spécialisations professionnelles, et s'adressent à tout étudiant qui souhaite valoriser sa capacité à exercer son activité en français dans les secteurs suivants : affaires, relations internationales, tourisme-hôtellerie-restauration, santé, droit, sciences, mode.

LES CERTIFICATIONS POUR ACCOMPAGNER LA RECONNAISSANCE ACADEMIQUE				
QUEL PROJET POUR QUEL PUBLIC ?	Diplômes et certifications du CIEP		Diplômes et certifications de la CCI	
Vous êtes étudiant et souhaitez intégrer une université française	DELF-DALF	TCF et TCF pour la DAP	TEF pour les études en France	
Vous êtes étudiant et souhaitez intégrer une université canadienne	DELF-DALF			
Vous êtes étudiant et souhaitez intégrer une université québécoise	DELF- DALF			
Vous avez un projet de mobilité étudiante dans un pays francophone		TCF		
Vous souhaitez valoriser vos capacités à exercer votre métier en français dans le cadre d'une formation académique professionnalisante				DFP

2. Les certifications pour accompagner la mobilité professionnelle

Des certifications ou diplômes de français professionnel permettent également aux apprenants, professionnels ou étudiants préparant leur insertion professionnelle, de valoriser leurs compétences à communiquer et à travailler en français ; elles représentent un véritable atout sur le CV, facilitant l'accès à un nouvel emploi, ou encore une évolution au sein d'une entreprise qui valorise la maîtrise de la langue française.

Des tests officiels (voir détails ci-dessous) sont par ailleurs obligatoires dans le cadre de programmes d'immigration économique qui nécessitent des preuves de connaissances linguistiques pour obtenir la citoyenneté canadienne.

- **Le TCF QUEBEC** concerne toute personne (quelle que soit sa nationalité ou sa langue d'origine) désireuse d'entamer des procédures d'immigration permanente auprès du ministère québécois de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion. Les Français et les francophones sont également concernés par cette mesure. Il évalue des compétences de niveau A1 à C2.
- **Le TEF Canada et le TCF Canada** sont destinés aux candidats à des programmes d'immigration économique, nécessitant des preuves de connaissances linguistiques, et constituent également une preuve du niveau de maîtrise de la langue française pour obtenir la citoyenneté canadienne. Ils évaluent les compétences en français sur la base de 4 épreuves : compréhension écrite, orale, expression écrite et expression orale.
- **Le TEFAQ** (Test d'Évaluation de Français pour l'accès au Québec) est un test de français général qui a pour objectif de mesurer le niveau de connaissance et de compétences en français. Il est basé sur un système de points selon le niveau de compétences, de B2 à C2.

- **Les Diplômes de français professionnel (Affaires, Tourisme-hôtellerie- restauration, Relations internationales, Santé, Droit, Sciences, Mode)** valorisent la maîtrise du français dans les secteurs concernés, avec des niveaux allant de A1 à C1. Ils s'adressent à tous les étudiants et professionnels qui souhaitent attester de leur niveau de français dans un contexte professionnel. Les épreuves écrites sont passées sur ordinateur, avec des mises en situation professionnelles authentiques suivies d'un entretien oral.
- **Le DELF PRO** est destiné aux personnes ayant pour objectif une insertion ou une promotion professionnelle en France ou en milieu francophone. Il évalue des compétences communes à toutes les situations professionnelles courantes, sur un niveau A1 à B2. Les thématiques des épreuves sont adaptées au monde du travail.
- **Les Certificats FRANÇAIS OPERANDI** concernent un public peu ou pas qualifié, et évaluent les compétences en français liées à la pratique de métiers des secteurs dits « en tension » où les besoins en recrutement sont importants (nettoyage, restauration, service à la personne, sécurité etc.). En 60 à 120 heures, la formation est construite sur mesure autour de situations professionnelles réelles qui sont évaluées autour d'une carte de compétences en français.

LES CERTIFICATIONS POUR ACCOMPAGNER LA MOBILITE PROFESSIONNELLE					
QUEL PROJET POUR QUEL PUBLIC ?	Diplômes et certifications du CIEP		Diplômes et certifications de la CCI		
Vous êtes candidat à l'émigration au Québec	DELF B2; DALF	TCF Québec	TEFAQ		
Vous êtes candidat à l'émigration au Canada en tant que travailleur qualifié		TCF Canada	TEF Canada		
Vous êtes candidats à la naturalisation en France	DELF B1, B2 ; DALF	TCF ANF	TEF naturalisation		
Vous souhaitez valoriser votre capacité à communiquer en français dans le cadre d'une activité professionnelle	compétences en français général* ou communes aux situations professionnelles courantes**				
	DELF-DALF * ; DELF PRO**				
	compétences en français langue professionnelle dans un secteur d'activité bien défini (Affaires, Tourisme-hôtellerie- restauration, Relations internationales, Santé, Droit, Sciences, Mode)				
				DFP	Français opérandi

3. Les certifications pour accompagner l'intégration

L'intégration linguistique est une condition indispensable et centrale de l'intégration sociale dans les pays d'accueil des étrangers primo-arrivants. Des formations linguistiques et interculturelles, portant sur les valeurs et principes des sociétés d'accueil sont proposées par des organismes de formation et des associations dédiées. Et des outils de certifications adaptés permettent de valider les compétences linguistiques et langagières acquises, répondant par ailleurs aux dispositions des pays d'accueil pour l'obtention d'une carte de résident, de la nationalité ou encore de la naturalisation.

- **Le TCF pour l'accès à la nationalité française (ANF)** concerne les candidats à l'acquisition de la nationalité française par mariage ou par naturalisation et vient répondre aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'Intérieur fixant au niveau B1 oral le niveau requis en français pour les postulants à la nationalité française. Il est composé d'une épreuve de compréhension orale et une d'expression orale, sur un niveau A1 à C2.
- **Le TCF pour la carte de résident en France** concerne les candidats de moins de 65 ans sollicitant pour la première fois la délivrance d'une carte de résident de longue durée (valable 10 ans) ou d'une carte portant la mention « résident de longue durée – UE ». Il vient répondre aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'Intérieur fixant au niveau A2 (épreuves de compréhension et d'expression orales et écrites) le niveau requis en français pour les postulants à l'obtention de la carte de résident de longue durée. Il est constitué de 4 épreuves obligatoires.
- **Le DILF** concerne un public de grands débutants et de nouveaux arrivants en France, âgés d'au moins de 16 ans. Il rend officielle une connaissance minimale de la langue et permet d'inscrire les grands débutants dans une dynamique positive et valorisante. Il évalue des compétences de niveau A1.1.
- **Le TEF pour la naturalisation** concerne les personnes souhaitant demander la nationalité française et devant attester d'un niveau de maîtrise de français B1 à l'oral, selon les dispositions introduites par le ministère français de l'Intérieur. Il comprend les épreuves de compréhension orale et d'expression orale du TEF.
- **Le TEF pour la carte de résident en France** concerne les personnes souhaitant demander une carte de résident longue durée ou « résident longue durée-UE » et devant attester d'un niveau de maîtrise du français A2 à l'oral et à l'écrit, selon les dispositions introduites par le ministère français de l'Intérieur. Il comprend des épreuves du TEF en compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite (d'une durée réduite par rapport aux autres formats du TEF).

LES CERTIFICATIONS POUR ACCOMPAGNER L'INTEGRATION					
QUEL PROJET POUR QUEL PUBLIC ?	Diplômes/ certifications du CIEP		Diplômes/ certifications de la CCI		
Vous êtes candidat à l'émigration au Canada en tant que travailleur qualifié			TEF Canada		
Vous êtes candidats à l'émigration au Québec		TCF Québec	TEFAQ		
Vous êtes candidats à la naturalisation en France	DELFB1, B2 ; DALF	TCF ANF	TEF Naturalisation		
Vous souhaitez obtenir la carte de résident en France	DELFA2, B1, B2 ; DALF	TCF résident	TEF pour la carte de résident	DFP	
Vous souhaitez valoriser votre capacité à communiquer en français	DILF			DFP	
Vous souhaitez développer vos compétences en français langue professionnelle dans vos secteurs d'activité	DILF ; DELF Pro			DFP	Français Opérandi

C. LA VALEUR AJOUTEE DES CERTIFICATIONS POUR LES INSTITUTIONS EDUCATIVES, LES ENTREPRISES, LES PROFESSIONNELS DU FLE

1. INTEGRER LE FRANÇAIS ET LES CERTIFICATIONS DANS LES SYSTEMES EDUCATIFS ET METTRE EN PLACE DES PARCOURS FRANCOPHONES D'EXCELLENCE

Plus de 80 pays dans le monde intègrent le DELF et le DALF dans leurs systèmes éducatifs, témoignant de l'intérêt des certifications dans le pilotage des systèmes éducatifs. Cette reconnaissance officielle encourage par ailleurs une ouverture à l'international, le développement de partenariats avec les instances certificatrices, la mise en place d'une démarche qualité et de parcours d'excellence labellisés (par exemple par le *LabelFrancÉducation*), elle participe encore à la formation continue et à la montée en compétence des enseignants et des équipes éducatives (habilitation des enseignants comme examinateurs-correcteurs ou comme formateurs, intégration d'une démarche d'enseignement et d'évaluation fondée sur le CECR).

LE DELF SCOLAIRE INTÉGRÉ DANS LE CURSUS SCOLAIRE DU LANDER DE BADEN WURTTENBERG (ALLEMAGNE)

En Allemagne, le länders de Baden Württemberg a souhaité intégrer partiellement le DELF Scolaire dans le cursus scolaire, en créant des épreuves écrites de français sur la base du DELF Scolaire, centralisées et communes aux élèves de lycée (au niveau de la classe 10, équivalent à la seconde en France). Les élèves peuvent ensuite choisir de s'inscrire à l'épreuve orale du DELF Scolaire afin d'obtenir le diplôme. Ce partenariat entre le Centre international d'études pédagogiques et le Land du Baden Württemberg rend le DELF Scolaire accessible à tous. Il devrait concerner chaque année 24 000 élèves, et d'ici 2020, ce sont 500 professeurs qui seront formés et habilités comme examinateurs-correcteurs. Une initiative identique est en train de se mettre en place dans le Land du Schleswig-Holstein et à Hambourg.

Cette reconnaissance, qui s'inscrit dans le cadre de partenariats de coopération éducative, peut être mise en place au niveau ministériel (c'est le cas par exemple au Mexique, au Canada, en Espagne ou au Lesotho), au niveau fédéral comme en Allemagne, et/ou être mise en œuvre directement au niveau des établissements scolaires et universitaires (comme c'est le cas par exemple au Kenya, au Maroc, en Inde, au Liban, en Egypte, en Russie, ou encore en Pologne).

La certification des élèves pour l'obtention du *LabelFrancÉducation*

La présentation des élèves aux certifications de langue française est l'un des 6 critères essentiels permettant à un établissement scolaire d'obtenir le ***LabelFrancÉducation***, attribué par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères aux établissements ayant mis en place une section bilingue d'excellence. L'habilitation des enseignants comme examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF-DALF et leur certification (niveau C1 minimum) sont également pris en compte dans l'attribution du label. On compte aujourd'hui 209 établissements scolaires dans 44 pays labellisés *LabelFrancÉducation*.

Une convention signée entre le réseau scolaire français à l'étranger et le CIEP

Le réseau scolaire français à l'étranger rassemble les 492 établissements scolaires dispensant un enseignement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale et membres du réseau AEFÉ (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) et/ou MLF (Mission laïque française). Ce réseau scolarise près de 350 000 élèves, dont 60% ne sont pas de nationalité française. L'AEFE et la MLF ont signé une convention avec le Centre international d'études pédagogique (CIEP) qui permet d'organiser des sessions d'examens aux diplômes du DELF-DALF dans les établissements scolaires français à l'étranger. Ce dispositif, actif dans 20 pays en 2018, a pour principal objectif de faciliter l'insertion linguistique des élèves issus de familles non francophones.

UN RESEAU D'ÉCOLES PILOTES AU KENYA POUR LE RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS

Au Kenya, le service culturel de l'Ambassade de France a travaillé à la mise en place depuis 2016 d'un réseau d'écoles pilotes, engagées pour un renforcement de l'enseignement du français. 16 établissements à Nairobi et Mombasa participent déjà à ce réseau. Avec la mise en place de centres de ressources pour le français, de clubs de français et de cours de français renforcé, les certifications de langue française sont identifiées comme un des outils de renforcement et d'amélioration de l'offre éducative de ces établissements.

Le label CELF pour structurer des établissements français qui proposent un enseignement de et en français de qualité

Ce label a été mis en place par le service d'action et de coopération culturelle de l'Ambassade de France au Liban afin de structurer un réseau d'établissements scolaires proposant un enseignement de et en français de qualité. La délivrance du label CELF est subordonnée à l'obtention du diplôme DELF/DALF par au moins 75% des enseignants de et en français d'un établissement (minimum B1). Plus de 50 établissements libanais ont déjà rejoint ce réseau, soit plus de 1 500 enseignants diplômés. Un déploiement de ce dispositif est envisagé au Maroc et en Arabie Saoudite.

L'IMPLANTATION DES DFP TOURISME- HOTELLERIE- RESTAURATION DANS LES INSTITUTS TECHNIQUES ET LES LYCEES PROFESSIONNELS EN ITALIE

En Italie, les Diplômes de français professionnel sont implantés dans 37 centres agréés, dont 18 sont des Instituts techniques pour le tourisme ou des lycées professionnels. Les Diplômes de français professionnels permettent de valider les compétences en français dans le cadre des études (niveau Bac +2). Une convention avec l'ambassade de France permet de valoriser ces certifications et de proposer aux centres de passation des formations chaque année, avec un tarif préférentiel. Ces formations ont permis d'accompagner l'évolution de la pédagogie vers des savoir-faire adaptés au milieu professionnel.

2. VALORISER LE FRANÇAIS DANS LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES ET PROFESSIONNELLES POUR L'EMPLOI

Dans un monde de plus en plus ouvert et globalisé, la maîtrise des langues vivantes est devenue une compétence essentielle pour accéder à l'emploi, favoriser les évolutions de carrière et de rémunération et faciliter la mobilité dans tous les secteurs d'activité et à tout niveau de qualification¹. La certification officielle des niveaux de langue est un atout recherché par les employeurs et les organismes d'insertion professionnelle.

Les opérateurs français tels que la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile de France (CCIPidF) et le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ont par conséquent développé des outils répondant spécifiquement à cette demande, que sont Les Diplômes de français professionnel conçus de la CCI Paris Ile-de-France, (qui valorisent la maîtrise du français sur l'échelle européenne, du niveau A1 (débutant) à C1 (confirmé), dans des secteurs professionnels bien définis) et le DELF PRO du CIEP (transversal à tous les corps de métiers).

a. Le français pour l'insertion professionnelle des étudiants

Les diplômes de français professionnel accompagnent le développement de l'offre de formation universitaire et professionnelle. Ils correspondent aux besoins grandissants des étudiants qui doivent répondre aux besoins des entreprises en termes de compétences linguistiques et langagières professionnelles, dès le lycée professionnel dans des pays comme la Suisse ou l'Italie, ou dans des universités ayant décidé de professionnaliser leurs départements de français et d'offrir des cours de français professionnel certifiés.

C'est le cas par exemple aux **Etats-Unis** où les diplômes de français professionnels sont largement implantés, principalement dans leur déclinaison du français des affaires mais également de français des relations internationales et de français de la santé. En **Afrique du Sud**, une certification en français des affaires et de la diplomatie a été proposée à l'issue d'une université d'été consacrée à ces thématiques.

¹ <http://www.ciep.fr/expertise-audit-langues/langues-etrangeres-et-mobilite/langues-employabilite>

Au **Mexique** le secrétariat à l'Education publique a décidé de renforcer l'enseignement du français par la diffusion des diplômes en langue française dans le réseau des Universités technologiques et polytechniques. Un accord a été signé en 2014 avec le ministère français des Affaires étrangères, conduisant à l'essor du DELF PRO dans ce pays (+90% de candidats entre 2015 et 2016).

b. Le français langue professionnelle dans l'entreprise et l'administration

Au-delà du secteur éducatif et de la formation, les certifications peuvent faire l'objet de partenariats avec les administrations et les entreprises de différents secteurs professionnels, afin de valoriser les compétences des agents à travailler en français, et de permettre aux entreprises et administrations de collaborer, de répondre aux attentes ou encore d'élargir leurs réseaux de clients et de fournisseurs francophones, dans un marché mondial de plus en plus compétitif.

Au **Liban**, de nombreuses administrations locales utilisent les certifications de français (DELF et DALF notamment) pour la formation de leurs agents (c'est le cas de plusieurs ministères, de l'école de magistrature ou encore de la maison des avocats).

En **République Tchèque**, l'entreprise IBM, consciente des opportunités de développement qu'offre le français dans cette région, a choisi de s'appuyer sur les diplômes de français professionnel pour la formation de ses collaborateurs.

En **Roumanie**, la valorisation des compétences linguistiques des professionnels du tourisme se fait dans le cadre du label L « on parle français »², fruit d'un partenariat entre l'Institut français de Roumanie et la Fédération des industries hôtelières de Roumanie. Les diplômes de français professionnel tourisme-hôtellerie-restauration valident la capacité des établissements labellisés à accueillir des touristes francophones.

A Madagascar, le Ministère de la Formation professionnelle a inclus les diplômes de français professionnel dans son plan de formation, dont les cours sont délivrés par les Alliances françaises. Des études qui s'intéressent à « l'employabilité des francophones » ont d'ailleurs été conduites par l'observatoire de la langue française en 2018, afin de faire ressortir la valeur ajoutée que peut représenter le français en tant que compétence sur le marché du travail ; à travers notamment l'inventaire des offres d'emplois qui existent sur un territoire donné, en tentant par ailleurs d'identifier et de quantifier une éventuelle exigence de compétences en « langue française » dans les politiques linguistiques des entreprises situées sur ces territoires, ainsi que les besoins en français professionnel des entreprises françaises et francophones implantées sur un territoire donné.

Un certain nombre de séminaires et de forums sont par ailleurs déjà organisés dans les pays autour de l'apprentissage des langues -et parmi elles le français- pour l'insertion professionnelle des jeunes et l'employabilité (en présence des entreprises, des professionnels de l'enseignement des langues, des responsables de la formation de l'enseignement secondaire et supérieur etc.) .

² <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/label-l/>

Des forums du français économique ou langue de l'emploi ont ainsi été organisés récemment, souvent à l'initiative de l'Institut français, au Mexique, en Hongrie, en Roumanie, en Afrique du Sud, en Egypte, au Liban, en Chine, etc.

Afin de favoriser l'usage du français dans les administrations, une refonte du Diplôme de français des relations internationales a par exemple été réalisée à l'initiative et avec le soutien de l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF), rendant obligatoire la validation des compétences acquises dans les programmes de formation qu'elle soutient pour le niveau B1, B2 et C1 par les Diplômes Relations internationales. Ce nouveau diplôme a été réalisé avec la collaboration pédagogique du Département de français de l'Académie Diplomatique de Vienne, de TV5 Monde à travers une collection de ressources dédiée au français des relations internationales et à la préparation de ce diplôme.

Plusieurs ministères en Europe adoptent ces diplômes pour la validation des cursus de formation des fonctionnaires, notamment pour les ministères des Affaires étrangères.

Enfin à dernier titre d'exemple, la certification Français Operandi a permis de développer une formation à l'accueil dans les entreprises en Côte d'Ivoire, en réponse au besoin identifié par La CCI France Côte d'Ivoire, afin d'accueillir dans les meilleures conditions leurs clients, partenaires, et tout autre interlocuteur ; la maîtrise d'un français adapté à ces situations représentant un vrai levier de développement pour l'entreprise.

Cette formation sur-mesure "Français Operandi de l'accueil en entreprise" s'est structurée autour d'un programme court (de 18h) basé sur la mise en situation, où langue et savoir-faire professionnel sont très étroitement associés.

UN LABEL MULTILINGUE POUR LES ENTREPRISES RESPECTUEUSES DU PLURALISME LINGUISTIQUE

Les diplômes de français professionnel seront partie intégrante du futur **label multilingue pour les entreprises respectueuses du pluralisme linguistique**. Le lancement de ce dispositif a été annoncé par le Président de la République française dans le cadre du Plan « Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme » présenté le 20 mars 2018. Piloté par l'Institut Français en lien avec l'AFNOR (Association française de normalisation) et la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile de France, le label multilingue fera la promotion du français dans les entreprises et valorisera les parcours plurilingues et interculturels dans le cadre professionnel.

3. LA VALEUR AJOUTEE DES CERTIFICATIONS POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

a. Pour le réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger

Les certifications de langue française participent de l'action de coopération et de l'autofinancement du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger, grâce aux recettes générées par la vente de ces certifications, recettes estimées à plus de 35 M d'euros chaque année.

Afin d'encourager le développement des certifications de langue française à l'étranger, le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, en partenariat avec le Centre international d'études pédagogiques, la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile de France et la Fondation Alliance française, sollicite les ambassades françaises à l'étranger et leurs services de coopération et d'action culturelle pour établir et formaliser une stratégie pluriannuelle de développement des certifications de langue française. En 2017, 15 Ambassades ont participé à cet exercice : l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, la Chine, les Etats-Unis, l'Inde, le Japon, le Kenya, le Liban, le Maroc, le Mexique, la Pologne, la Roumanie, le Royaume-Uni et le Vietnam. En 2018, les nouveaux pays qui participent à l'exercice sont l'Algérie, l'Allemagne, l'Argentine, le Cambodge, la Corée du Sud, l'Egypte, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, le Mali, le Nigéria, la République Tchèque, la Russie, la Thaïlande, la Tunisie et le Sénégal.

Le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade pilote le dispositif national des certifications et prend notamment les décisions relatives aux tarifs, au calendrier, à l'ouverture des nouveaux centres d'examen, en coordination avec les centres d'examens présents dans les Instituts, les Alliances françaises, les écoles et universités. Le service de coopération et d'action culturelle français est souvent chargé d'élaborer un plan de communication national et de former les examinateurs-correcteurs et formateurs d'examinateurs-correcteurs. Il établit, après concertation, la cartographie des centres d'examens, et définit le périmètre de chacun des acteurs potentiels du dispositif (Institut français, Alliances françaises, AEFÉ).

Selon les contextes, la création d'un poste à plein temps de responsable de la gestion centrale des certifications peut devenir indispensable au développement quantitatif et qualitatif des certifications. Le renforcement des équipes et leur formation aux démarches et procédures qualité est un prérequis pour maintenir la renommée internationale et l'attractivité des certifications de langue française.

b. pour les centres de langue et établissements en charge de la passation et de l'examen

Les certifications officielles de français sont proposées à l'international dans 1 253 centres agréés par le CIEP (auxquels s'ajoutent les centres de passation installés dans les établissements scolaires et universités), et 500 centres agréés par la CCI. Le réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger (les Instituts Français, les établissements scolaires d'enseignement français à l'étranger) ainsi que les Alliances françaises constituent le noyau dur de ce réseau de centres d'examen. Au-delà du réseau culturel français, des institutions partenaires locales, Universités, établissements scolaires ou centres de langue peuvent, en coordination étroite avec l'ambassade de France du pays, intégrer le réseau des certifications et devenir centre d'examen ou centre de passation.

Au Mexique, pays disposant du plus important réseau de centres d'examens DELF-DALF au monde (74 centres d'examens et lieux de passation), une commission nationale pour les certifications présidée par le Conseiller de coopération et d'action culturelle français, prend les décisions relatives aux tarifs, au calendrier et à l'ouverture des nouveaux centres d'examen. Les Alliances françaises et l'Institut Français d'Amérique latine (IFAL) sont consultés à chaque étape.

Pour un centre de langue, le développement des certifications est identifié comme un élément majeur de la démarche qualité. La démarche qualité est un processus ou un outil de conduite du changement, porté en interne, et dont l'objectif est l'amélioration progressive des pratiques. Afin d'accompagner le réseau culturel français et les centres de langue française à la mise en œuvre de cette démarche, l'Institut Français a élaboré en 2017 une version actualisée du référentiel-qualité appliqué aux Instituts Français. L'organisation et l'animation des sessions d'examens est l'un des 12 items identifiés comme prioritaires dans ce référentiel qualité.

La démarche qualité appliquée au secteur des examens porte sur différents points: la bonne connaissance des règles relatives à l'organisation des sessions d'examen (modalités de passation, règles de confidentialité, possibilité de consultation des copies, procédure de saisie des notes, etc.) et l'encadrement des équipes participantes mais aussi le développement de partenariats avec le système éducatif local autour des certifications, l'articulation entre l'offre de cours et le calendrier des certifications, la communication, le suivi de l'évolution de l'activité de certifications (résultats, nombre de candidats) ou encore la fidélisation et le suivi des diplômés.

La dématérialisation des sessions d'examens, grâce à l'introduction du TCF sur ordinateur et des formats numériques des Diplômes de français professionnel, participe par ailleurs de la transition numérique des établissements : elle nécessite un investissement initial tant matériel qu'immatériel (formation et sensibilisation des équipes) et se traduit à moyen terme par d'importantes économies, en terme d'organisation, de gestion administrative et de surveillance.

Au Vietnam, l'organisation d'une journée de réunion des chefs de centres DELF/DALF est envisagée dans le cadre de la démarche qualité, à l'instar de ce qui se pratique dans les pays à forts effectifs, afin d'harmoniser les pratiques relatives à l'organisation et à la gestion des sessions DELF/DALF.

Le Plan certifications du Vietnam présente par ailleurs une analyse cartographique fine de développement, les bassins géographiques et les marchés sous-exploités ayant été identifiés comme objectifs prioritaires. Les stratégies sont adaptées aux contextes régionaux (par exemple : promotion du DELF Tout public dans le sud, offre de cours enfants/adolescents dans le centre et maintien du volume d'activités au nord) et l'expansion du réseau est pensée en fonction du potentiel de candidats.

c. Pour les professeurs de français

Les certifications de langue française permettent aux enseignants de développer différentes compétences techniques : préparer les élèves, examiner et corriger les épreuves, former de nouveaux enseignants à la préparation, l'examen et la correction des épreuves de français. La technicité des certifications de langue française implique une formation des enseignants à ces compétences très spécifiques, les certifications étant fondées sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et exigeant une stricte égalité de traitement entre les candidats dans le monde entier.

Les examinateurs-correcteurs sont un pilier de la passation des diplômes DELF-DALF, et leur nombre doit croître à la mesure de l'accroissement du nombre de candidats. Pour assurer cette croissance, les services de coopération et d'action culturelle des ambassades françaises veillent à former de nouveaux examinateurs-correcteurs, mais aussi des formateurs d'examineurs-correcteurs et dans les dispositifs les plus importants des formateurs de formateurs d'examineurs-correcteurs. L'absence de formateurs locaux obère toute possibilité de développement des certifications, en raison de la rotation souvent élevée des formateurs notamment expatriés.

Les participants à ces sessions de formation doivent avoir une bonne maîtrise de la langue française et une expérience significative de l'enseignement du français. Un francophone non natif devra être au minimum titulaire du niveau B2 pour suivre une formation d'examineurs-correcteurs, et il pourra être habilité jusqu'au niveau C2 s'il maîtrise le niveau linguistique adéquat.

Le développement des certifications de langue française dans un pays s'accompagne ainsi d'une véritable montée en compétence des enseignants locaux, qui peuvent évoluer du métier d'examineur-correcteur à celui de formateur de formateur, d'une habilitation de niveau débutant (A1) à une habilitation pour les niveaux les plus avancés (C2), d'une habilitation pour le DELF général aux spécialisations sur l'évaluation du français précoce ou scolaire (DELF Prim' et Scolaire) ou encore du français à visée professionnelle (DFP). Cette montée en compétence s'accompagne également d'une évolution de la rémunération, d'une stabilisation et d'une sécurisation de la situation socio-professionnelle des enseignants.

On compte plus de 35 000 enseignants habilités « examinateurs-correcteurs » du DELF-DALF dans le monde entier, et environ 10 000 formateurs des examinateurs correcteurs habilités par le CIEP, ainsi que plus de 1 600 enseignants formés chaque année à l'évaluation par la CCI Paris Ile-de-France, notamment grâce à IFOS, la plateforme de l'enseignement du français professionnel.